

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2023/18

DATE DE
CONVOCAION
17/03/2023

DATE D’AFFICHAGE
17/03/2023

DATE AFFICHAGE DE
LA LISTE DES
DÉLIBÉRATIONS
29/03/2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 18

VOTANTS : 23

L’an deux mille vingt trois
Les vingt-trois mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2023 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

PRÉSENTS : Serge CASERIS, Aline BILLET, Didier KENISBERG, Olivier ROBERT, Christèle COLOMBIER, Achille CHOAY, Émilie DELAS, Éric FRANÇOIS, Sandrine MARCHAND, Françoise HALOT, Janick CHEVALIER, Suzy MAYNE, Cyriac MILLOT, Élisabeth GANDY, Paul BITAUD, Bruno PAUL-DAUPHIN, Anne-Lise AUFFRET, Marc LAUG.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Pascal CRINCKET donne pouvoir à Olivier ROBERT, Martine POYER donne pouvoir à Aline BILLET, Sylviane COLLES donne pouvoir à Suzy MAYNE, Laure MERY-BOSSARD donne pouvoir à Serge CASERIS, Stéphane LEDOUX donne pouvoir à Anne-Lise AUFFRET.

ABSENTS (sont sortis de la salle du Conseil lors du débat et du vote) : Claudette DOS SANTOS, Céline BRUISSON, Michel MONTFERME, Patrick SCHMITT, Jean-Claude GUEHENNEC.

ABSENT EXCUSÉ : Monique CARUSO.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claudette DOS SANTOS

OBJET : SUBVENTION A L’ASSOCIATION « A.S.M.R. »

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l’avis favorable de la commission des finances-équipements publics-voirie du 11 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT la proposition de subvention à l’association sportive A.S.M.R. ;

ENTENDU l’exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ; à l’unanimité ;

FIXE la subvention à allouer à l’association sportive A.S.M.R pour l’année 2023 comme suit :

| ASSOCIATION SPORTIVE | Subvention 2023 |
|----------------------|-----------------|
| A.S.M.R | 23 000 € |

DIT que la dépense est inscrite au budget – chapitre 65.

Accusé de réception en préfecture
078-217803964-20230406-DEL2023-18-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023



Pour extrait conforme,
Le Maire

Serge CASERIS